

Dossier de consultation

**Travaux de restauration sur les végétations des sites « zones humides »
gérés par le CEN Champagne-Ardenne**



Date limite de remise des plis :
15 janvier 2026 à 12h

Dossier de consultation

Travaux de restauration sur les végétations des sites « zones humides » gérés par le CEN Champagne-Ardenne

Référence interne	TR-IP.VEG.MEC
Programme / Projet	Travaux de restauration sur les végétations des sites « zones humides » gérés par le CEN Champagne-Ardenne
Type de consultation	<input checked="" type="checkbox"/> Travaux <input type="checkbox"/> Fournitures <input type="checkbox"/> Services
Maîtrise d'ouvrage	Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne 9 rue Gustave Eiffel 10430 - Rosières-près-Troyes Tel : 03.25.80.50.50 Mail : contact@cen-champagne-ardenne.org
Date réalisation document	Novembre 2025
Date limite de réception des propositions	15/01/2025



Sommaire

1.	Préambule	4
2.	Contexte et objectifs des opérations	4
3.	Prescriptions générales	5
3.1.	Relations avec le maître d'ouvrage	5
3.2.	Réalisation de la prestation.....	5
3.3.	Sécurité et signalisation pendant les travaux.....	5
3.4.	Délimitation et accès	6
3.5.	Période de réalisation des opérations.....	6
4.	Description détaillée des opérations à réaliser.....	6
5.	Informations complémentaires.....	7
6.	Conditions de la candidature	8
6.1.	Principaux critères de sélection	8
6.2.	Offre du candidat	8
6.3.	Modalités d'envoi des offres	8
	ANNEXE 1 : Description détaillée des opérations à réaliser.....	9

1. Préambule

Dans le cadre des obligations de mise en concurrence exigées le code des marchés publics, le Conservatoire d’Espaces Naturels de Champagne-Ardenne (CENCA), maître d’ouvrage de ces travaux d’entretien, lance une consultation auprès de plusieurs candidats.

Le présent dossier de consultation fixe les attendus et clauses à respecter pour mettre en œuvre les travaux d’entretien dans les meilleures conditions et répondre aux objectifs du CENCA.

2. Contexte et objectifs des opérations

La présente consultation a pour objet la réalisation de travaux de restauration sur les végétations des différents sites « zones humides » gérés par le Conservatoires d’espaces naturels de Champagne-Ardenne. Ces interventions seront menées dans des zones humides ouvertes, caractérisées par une végétation variable allant de peu dense à arbustive.

La présente consultation comprend :

- Les opérations de broyage, d’arrachage et de débroussaillage sur des végétations herbacées et ligneuses à l'aide d'engins mécaniques ou d'outils portatifs afin de s'adapter à la surface à traiter, à l'accessibilité des sites et aux conditions de portance des sols.
- La gestion des rémanents herbacés et ligneux (stockage et exportation en dehors des sites).

Les opérations à réaliser se situent dans les départements de la Marne (51) et de l’Aube (10). Pour une localisation plus précise, se référer aux fiches opérations en annexe.

Synthèse des opérations

Code opération	Intitulé de l'opération	Nom du site	Qté	Unité
<i>Travaux de restauration sur les végétations des sites zones humides</i>				
TR-IP.VEG.MEC	Broyage mécanisé standard sans exportation de la végétation	Prairie des Cavons	2,05	Ha
TR-IP.VEG.MEC	Arrachage mécanique de saules	Marais du Gaviot	0,33	Ha
TR-IP.VEG.MEC	Travaux de restauration : Débroussaillage et arrachage	RNR Marais et sablières du Massif de Saint-Thierry	0,30	Ha
TR-IP.VEG.MEC	Travaux de restauration : Abattage et arrachage de ligneux	RNR Marais et sablières du Massif de Saint-Thierry	0,06	Ha
TR-IP.VEG.MEC	Broyage mécanisé standard sans exportation de la végétation	Prairie des Grèves	0,65	Ha

3. Prescriptions générales

3.1. Relations avec le maître d'ouvrage

Le titulaire devra se tenir en étroite relation avec le Conservatoire pour recueillir tous les renseignements nécessaires pour la bonne exécution des travaux.

Toute modification ou extension de travaux pressentie par le prestataire devra-être en amont communiquée au maître d'ouvrage et ne pourra être effectuée sans son accord.

Le Conservatoire réalisera des visites régulières des travaux en phase chantier avec la présence des acteurs intervenant sur le site s'ils le souhaitent. Ces visites permettront de constater l'état d'avancement du chantier et vérifier la conformité de ceux-ci avec le cahier des charges.

3.2. Réalisation de la prestation

Le titulaire reconnaît avoir pris connaissance des contraintes afférentes au milieu : les accès, la nature du sol, la surface du terrain, la fréquentation du site, les réseaux...

Les travaux devront respecter les milieux naturels. Le titulaire est donc tenu de remettre en état le milieu si le passage des engins de chantier l'a dégradé. De même, pendant le chantier et à l'issue du chantier, aucun dépôt de nature à dégrader l'environnement n'est autorisé.

Afin d'éviter tout risque de pollution du milieu naturel et de la ressource en eau, le titulaire s'engage à utiliser des huiles biodégradables ; ne pas stocker de carburant et/ou de lubrifiant, ni refaire le plein des engins sur les sites d'intervention ; et à disposer d'un kit antipollution en cas de fuite. Le titulaire du marché veillera également ce qu'aucune espèce floristique exotique envahissante ne s'installe sur le site à l'issue des travaux et prendra à ce titre toutes les dispositions nécessaires pour éviter toute importation et contamination.

Le titulaire devra réaliser tous les travaux indispensables au parfait achèvement desdits ouvrages, quand bien même ils ne seraient pas expressément mentionnés dans son offre, dès lors qu'ils sont nécessaires au travail requis dans les règles de l'art.

3.3. Sécurité et signalisation pendant les travaux

Le titulaire prendra toutes les mesures pour protéger les personnes et les biens durant toute la durée des travaux. Il devra mettre à disposition tout matériel nécessaire à la protection individuelle, signalisation temporaire du chantier et de ses équipements.

Tout matériel utilisé doit être en bon état de fonctionnement et doit respecter les normes européennes de construction et de mise en service. Tous les engins nécessitant un contrôle par un organisme de sécurité doivent être à jour avant et pendant toute la durée du marché. Tous les engins nécessitant un certificat d'aptitude devront être conduits par du personnel certifié et autorisé. Pour ce faire, le titulaire devra se référer au Code du Travail.

Pendant toute la durée des opérations et jusqu'à leurs réceptions par le donneur d'ordre, le titulaire devra garantir, à ses frais, tous les matériels de tout vol, détériorations, dégradations, destructions de toute nature sans qu'aucune indemnité ne puisse être réclamée de ce fait au Conservatoire.

3.4. Délimitation et accès

L'emprise des travaux sera repérée par le CENCA en accord avec le titulaire avant de démarrer toute action sur le site. Un balisage pourra être réalisé par le Conservatoire pour compléter les informations cartographiques fournies au prestataire.

De même, les accès seront définis avec le CENCA et la commune en amont des travaux. Si des voies carrossables existent pour se rendre sur le site, ces chemins ne devront en aucun cas être détériorés. Toute dégradation d'ouvrage engendrée par le titulaire et constatée lors des travaux ou lors de la réception de ceux-ci, devra faire l'objet d'une remise en état dans les conditions initiales et en accord avec le maître d'ouvrage.

Lors de la réalisation des travaux, la circulation des véhicules et engins ne devra pas gêner l'utilisation des chemins, qui devront être maintenus en bon état et permettre le passage des utilisateurs.

3.5. Période de réalisation des opérations

Les opérations devront être réalisées impérativement dans la temporalité définie pour chaque opération (cf. période d'intervention dans le paragraphe description détaillée des opérations).

Le prestataire s'engage à facturer au CENCA sa ou ses prestations **avant le 31 décembre de l'année en cours.**

4. Description détaillée des opérations à réaliser

Se référencer à la liste des opérations en ANNEXE 1.

5. Informations complémentaires

Le présent dossier de consultation apporte des renseignements généraux des prestations à réaliser. Cependant, ces éléments ne doivent être considérés que comme des guides qui ne sauraient être appliqués sans discernement. La prise en compte des réalités naturelles et des échanges préalables avec le CENCA sont primordiales pour la bonne estimation financière et la bonne réalisation des prestations envisagées.

En ce sens, le CENCA se tient à la disposition des candidats consultés pour l'organisation de visites de site, ainsi que pour tout renseignement ou informations complémentaires. Pour tout détail technique concernant les opérations listées au présent dossier, contacter chaque responsable d'opération dont les coordonnées se trouvent dans les fiches opération en annexe.

6. Conditions de la candidature

6.1. Principaux critères de sélection

L'attribution des lots au(x) prestataire(s) découle d'une procédure classique de consultations des entreprises et de mise en concurrence, sur la base du présent dossier établi par le Conservatoire.

Le CENCA examinera l'ensemble des candidatures et arrêtera le choix du ou des prestataires retenus en se concentrant sur les points suivants :

- Le tarif proposé de la prestation (40%),
- Les moyens mis en œuvre pour le travail proposé (30 %),
- L'expérience du candidat (20%),
- Le respect des normes environnementales (10%).

6.2. Offre du candidat

L'offre devra comporter obligatoirement :

- La proposition financière (devis).
- L'attestation de visite de site, remis par le responsable de l'opération dont le nom figure sur la fiche opération (en annexe).
- Un court mémoire technique (maximum 20 pages), décrivant l'expérience du prestataire pour ce type de travaux, les moyens mis en œuvre pour le travail proposé, ainsi que les mesures mises en place afin de respecter les normes environnementales.

L'offre pourra comporter en option des documents présentant :

- Tout autre document que vous jugerez utile pour expliciter et compléter votre offre.

6.3. Modalités d'envoi des offres

Les offres devront parvenir par un formulaire en ligne au plus tard le **15 janvier 2026 à 12H00** :

[Envoyer une offre.](#)

Ce lien est disponible sur chaque fiche opération présente en annexe.

Je soussigné (e)

En ma qualité de

Nom de la structure

- S'engage à respecter les conditions générales et les prescriptions techniques définies dans ce présent document

Fait à

 , Le

Signature et cachet

ANNEXE 1 : Description détaillée des opérations à réaliser



Broyage mécanisé standard sans exportation de la végétation

Code de l'opération :	TR-IP.VEG.MEC
Site concerné :	Prairie des Cavons
Commune - Département :	Jaucourt - Aube (10)
Responsable de l'opération :	Aurore LACOMBE : 06 49 84 67 31
Contexte et objectifs :	- Limiter la dynamique des ligneux afin d'améliorer la qualité écologique des prairies de fauche et conserver les surfaces actuelles. - Rétablir le bon état de conservation des prairies humides mésotrophes tout en maintenant la mosaïque d'habitats associés.
Cibles patrimoniales :	Prairies mésotrophes de fauche
Prescriptions techniques :	Les travaux consistent à : - Broyage sans export de la végétation herbacée et des rejets ligneux à l'aide d'un engin motorisé dimensionné au type de végétation et à la surface à traiter. - Taille/poids du tracteur et pneumatiques adaptés aux conditions de portance du sol.
Contraintes du site :	Le matériel employé et la date de l'intervention doivent être fonction de la portance du sol.
Date d'intervention :	1 passage sur la période entre septembre et octobre
Quantité - Unité :	2.05 ha
Elément cartographique :	Polygone orange sur la carte ci-dessous



Prairie des Cavons
Commune de Jaucourt

**Opérations
Année 2026**

- Limite du site
- Broyage
- Elagage haie



© Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne, Année 2025

Source : IGN BD Orthophoto





[Envoi d'une offre](#)

Arrachage mécanique de saules

Code de l'opération :	TR-IP.VEG.MEC
Site concerné :	Marais du Gaviot
Commune - Département :	Bragelonne-Beauvoir - Aube (10)
Responsable de l'opération :	Aurore LACOMBE : 06 49 84 67 31
Contexte et objectifs :	<p>Limiter la progression de la saulaie pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conserver les surfaces de milieux ouverts de type marais • Favoriser l'apparition de cortèges typiques • Prévenir la fermeture des mares prairiales.
Cibles patrimoniales :	Tourbières et marais,Mares prairiales permanentes et temporaires
Prescriptions techniques :	<ul style="list-style-type: none"> • Arracher les saules, avec leur souche et racines, à l'aide d'un engin motorisé dimensionné au type de végétation et à la surface à traiter. • Exporter la végétation hors du site.
Contraintes du site :	<p>Attention à la portance du sol, le site est en zone d'expansion de crue d'un cours d'eau et implanté sur une zone de sources qui donnent toute l'année : la date de l'intervention devra prendre en compte cette contrainte pour éviter toute dégradation du sol.</p>
Date d'intervention :	Entre fin août et fin septembre (pas de possibilité de dérogation à ces dates).
Quantité - Unité :	0.33 ha
Elément cartographique :	Polygones verts rayés sur la carte ci-dessous



*Marais du Gaviot
Commune de Bragelogne-Beauvoir (10)*

LOCALISATION DES PATCHS DE SAULES A ARRACHER

Sites CENCA

Arrachage des saules

A noter que le site a fait l'objet d'une restauration (effacement de l'étang, restauration du marais) qui s'est achevée en 2024 ; l'orthophotographie présente sur cette carte ne montre plus la réalité du terrain.

0 25 50 m

© Conservatoire d'Espaces Naturels de Champagne-Ardenne - novembre 2025
Source : IGN BDORTHO 2022 ©

**Conservatoire
d'espaces naturels
Champagne-Ardenne**



Travaux de restauration : Débroussaillage et arrachage

Code de l'opération :	TR-IP.VEG.MEC
Site concerné :	RNR Marais et sablières du Massif de Saint-Thierry
Commune - Département :	Chenay, Cormicy - Marne (51)
Responsable de l'opération :	Sarah LEPOLARD : 06.70.01.34.01
Contexte et objectifs :	<ul style="list-style-type: none"> Depuis l'arrêt des usages sur le front de sable de la sablière de Châlons sur Vesle, celui-ci se revégétalise. Afin d'éviter la colonisation par les espèces exotiques envahissantes, il est nécessaire de procéder à des travaux de restauration du front de sable et de la friche prairiale.
Cibles patrimoniales :	Pelouses sur sables calcaires
Prescriptions techniques :	<ul style="list-style-type: none"> Arrachage manuelle de la Vigne vierge ainsi que des jeunes ligneux d'Ailante glanduleux et de Robinier faux-acacia, en veillant à extraire le maximum de tiges et de racines. Débroussaillage des rejets et des drageons. Exportation de l'ensemble des produits de coupes dans un boisement attenant, hors RNR.
Contraintes du site :	<ul style="list-style-type: none"> Pour le matériel thermique, le remplissage de l'essence et de l'huile doit se faire sur bâche imperméable avec des huiles.
Date d'intervention :	Avril ou mai 2026
Quantité - Unité :	0.3 ha
Elément cartographique :	Polygones turquoise sur la carte ci-dessous.



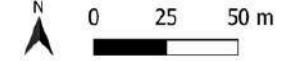
RNR Marais et Sablières du Massif de Saint
Thierry, Commune de Châlons sur Vesle (51)

Grande sablière

Programme des travaux - 2026

Légende

- Périmètre RNR
- Fauche et arrachage
- Abattage et arrachage



© Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne,
2025

Sources : Géoservices

 Conservatoire
d'espaces naturels
Champagne-Ardenne



Travaux de restauration : Débroussaillage et arrachage

Code de l'opération :	TR-IP.VEG.MEC
Site concerné :	RNR Marais et sablières du Massif de Saint-Thierry
Commune - Département :	Chenay, Cormicy - Marne (51)
Responsable de l'opération :	Sarah LEPOLARD : 06.70.01.34.01
Contexte et objectifs :	<ul style="list-style-type: none"> Depuis l'arrêt des usages sur le front de sable de la sablière de Châlons sur Vesle, celui-ci se revégétalise. Afin d'éviter la colonisation par les espèces exotiques envahissantes, il est nécessaire de procéder à des travaux de restauration du front de sable et de la friche prairiale.
Cibles patrimoniales :	Pelouses sur sables calcaires
Prescriptions techniques :	<ul style="list-style-type: none"> Arrachage manuelle de la Vigne vierge ainsi que des jeunes ligneux d'Ailante glanduleux et de Robinier faux-acacia, en veillant à extraire le maximum de tiges et de racines. Débroussaillage des rejets et des drageons. Exportation de l'ensemble des produits de coupes dans un boisement attenant, hors RNR.
Contraintes du site :	<ul style="list-style-type: none"> Pour le matériel thermique, le remplissage de l'essence et de l'huile doit se faire sur bâche imperméable avec des huiles.
Date d'intervention :	Avril ou mai 2026
Quantité - Unité :	0.3 ha
Elément cartographique :	Polygones turquoise sur la carte ci-dessous.



RNR Marais et Sablières du Massif de Saint Thierry, Commune de Châlons sur Vesle (51)

Grande sablière

Programme des travaux - 2026

Légende

- Périmètre RNR
- Fauche et arrachage
- Abattage et arrachage



© Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne, 2025

Sources : Géoservices

 Conservatoire
d'espaces naturels
Champagne-Ardenne



Travaux de restauration : Abattage et arrachage de ligneux

Code de l'opération :	TR-IP.VEG.MEC
Site concerné :	RNR Marais et sablières du Massif de Saint-Thierry
Commune - Département :	Chenay, Cormicy - Marne (51)
Responsable de l'opération :	Sarah LEPOLARD : 06.70.01.34.01

Contexte et objectifs :	<ul style="list-style-type: none"> Afin de restaurer les pelouses sur sable de la grande sablière, un abattage des ligneux (diverses espèces) sur le flanc sud-est de l'affleurement sera entrepris. Les ligneux sont en majorité jeunes avec un diamètre inférieur à moins de 10 cm. Quelques ligneux d'une hauteur de 5 mètres maximum sont à abattre, d'autres, très jeunes sont à arracher.
--------------------------------	---

Cibles patrimoniales :	Pelouses sur sables calcaires
-------------------------------	-------------------------------

Prescriptions techniques :	<ul style="list-style-type: none"> Abattage et arrachage manuels des ligneux. Export de l'ensemble des produits de coupes dans un boisement attenant.
-----------------------------------	---

Contraintes du site :	<ul style="list-style-type: none"> Nettoyer les outils avant et après les opérations. Le remplissage de l'essence et de l'huile doit se faire sur bâche imperméable avec des huiles.
------------------------------	--

Date d'intervention :	Février 2026 ou à défaut, septembre 2026
------------------------------	--

Quantité - Unité :	0.06 ha
Elément cartographique :	Polygones verts clairs sur la carte ci-dessous



RNR Marais et Sablières du Massif de Saint Thierry, Commune de Châlons sur Vesle (51)

Grande sablière

Programme des travaux - 2026

Légende

- Périmètre RNR
- Fauche et arrachage
- Abattage et arrachage

N 0 25 50 m

© Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne, 2025

Sources : Géoservices

 Conservatoire
d'espaces naturels
Champagne-Ardenne



Broyage mécanisé standard sans exportation de la végétation

Code de l'opération :	TR-IP.VEG.MEC
Site concerné :	Prairie des Grèves
Commune - Département :	Chalette-sur-Voire - Aube (10)
Responsable de l'opération :	Aurore LACOMBE : 06 49 84 67 31
Contexte et objectifs :	Rétablissement le bon état de conservation des prairies humides mésotrophes tout en maintenant la mosaïque d'habitats associés.
Cibles patrimoniales :	Prairie mésohygrophile de fauche
Prescriptions techniques :	<ul style="list-style-type: none"> • Broyage sans export de la végétation herbacée et des rejets ligneux à l'aide d'un engin motorisé dimensionné au type de végétation et à la surface à traiter.
Contraintes du site :	Le matériel employé et la date de l'intervention doivent être fonction de la portance du sol.
Date d'intervention :	Entre septembre et octobre (pas de possibilité de dérogation à ces dates).
Quantité - Unité :	0.65 ha
Elément cartographique :	Polygones jaunes sur la carte ci-dessous



Prairie des Grèves
Commune de Chalette-sur-Voire

Broyage sans export

■ Limites du site
■ Broyage sans export

N
0 25 50 m

© Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne

Source : Vue aérienne de l'Aube 2022

 Conservatoire
d'espaces naturels
Champagne-Ardenne